Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260901-202600042-DE

N° 2026-042

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 12
- ❑ Procuration : 2
- ❑ Votant : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 01 septembre
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire
Date de convocation du conseil : 26 août 2026
Mme T. BODENEZ est nommée secrétaire de séance

OBJET ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-040 DM N°1 TECHNIQUE DE CESSION POUR OPERATIONS NON BUDGETAIRES

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, M GY, P SUET, C DORVAL
PROCURATION : Mme S. CRAVEC à M A SPARFEL ; Mme M HOUSSIER à Mme SUET
ABSENT NON-EXCUSE : M C. SASSOT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-040 DM N°1 TECHNIQUE DE CESSION POUR OPERATIONS NON BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative n°1 sur le Budget Principal 2026 à la suite de ventes de terrains.

Ainsi, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la modification des crédits ci-après :

Chapitre 040 Article 192	: - 200€
Chapitre 042 Article 6751	: - 2 000€
Chapitre 042Article 7761	: - 200€
Chapitre 040 Article 2111	: - 2 000€
Chapitre 024	: + 1 784€43
Chapitre 77 Article 7751	: - 1 784€43

Dit, que ces crédits font l'objet d'une ouverture automatique pour les opérations de cession.

➲ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 3 contres (Mrs LE PAGE, JAOUEN et Mme DORVAL) et 11 pour autorise la DM n°1**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE 29 (Finistère)

La secrétaire,
Typhaine BODENEZ